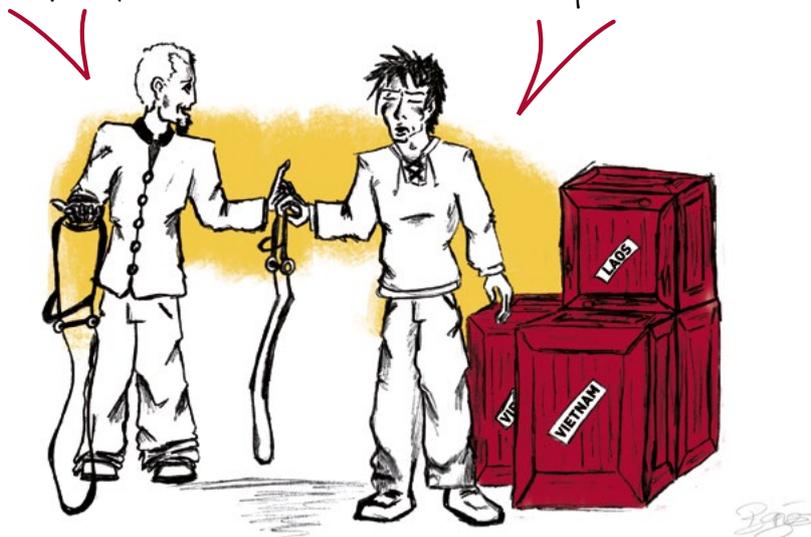


# LES IMPORTATEURS DU COMMERCE ÉQUITABLE

Mais puisque je te dis qu'elles sont super sympas et super équitables !!

Des rênes de chameaux berbères ici, à Paris ?  
Je ne suis pas convaincu...



*On différencie les importateurs du commerce équitable qui n'importent que des produits équitables, et les importateurs conventionnels qui s'approvisionnent uniquement pour une partie de leurs importations en produits issus du commerce équitable.*

## Le rôle de l'importateur dans la filière équitable

Tout comme l'exportateur au Sud (Organisation de Producteur, voir la fiche), l'importateur au Nord est nécessaire. La dynamique de regroupement s'est aussi mise en place au Nord pour des raisons d'efficacité et d'économie d'échelle. Elle a permis de rationaliser les commandes (regroupements) et d'augmenter considérablement les quantités importées, au bénéfice des organisations de producteurs. Ces regroupements ont grandement participé à la professionnalisation des filières équitables.

Les centrales d'achat permettent de mieux structurer l'importation :

- elles se chargent de développer les ventes ;
- elles sélectionnent leurs fournisseurs, participent aux négociations avec les partenaires du Sud sur la fixation du prix ;
- elles gèrent le transport des produits depuis le pays exportateur, stockent la marchandise ;
- elles se chargent de la revente et de l'acheminement des marchandises dans les réseaux de distribution ;
- elles facilitent le travail des exportateurs (qui peuvent être des organisations de producteurs) : un seul destinataire signifie moins de démarches ;
- elles facilitent le travail

des distributeurs: un seul interlocuteur pour les commandes ;

- elles assurent les opérations de contrôle du produit (quantité et qualité), de dédouanement, de normalisation.

Les centrales d'achats du commerce équitable, peuvent aussi prendre en charge :

- le préfinancement des commandes (voir la fiche Critères de CE),
- les coûts de transports quand les organisations partenaires ne le peuvent pas (négociés avec le prix),
- la sous-traitance de la transformation des

## L'importation

Il s'agit pour un agent économique (entreprise, association, individu...) d'acheter un bien à l'extérieur des frontières de son pays. L'acheteur doit donc tout d'abord être habilité à réaliser cet achat : s'il s'agit d'une personne morale, il faut être juridiquement reconnu, afin de pouvoir émettre un paiement vers un compte bancaire à l'étranger et s'acquitter des démarches nécessaires à l'importation. L'acte d'importation est soumis à une procédure spécifique liée au droit national (paiement de taxes internes comme la TVA en France...) et international (normes, lois commerciales...).

produits, lorsque c'est nécessaire.

Elles permettent un suivi de la relation avec le producteur et s'informent par le biais du réseau européen des centrales d'achat. Elles peuvent dégager des moyens pour organiser le soutien aux producteurs, rechercher et développer de nouveaux produits, faire des avances aux producteurs...

## Les organisations importatrices de produits du commerce équitable

### Les importateurs conventionnels présents dans le commerce équitable

Ce sont des acteurs qui importent des produits équitables parmi d'autres produits du modèle dominant. Pour être détenteurs de la licence qui leur permet d'utiliser les logos du commerce équitable (comme Max Havelaar ou Ecocert Equitable), ils doivent se soumettre par contrat au

respect des critères définis par l'organisme certificateur pour le produit en question et non pas par la structure elle-même. Ces critères portent notamment sur l'établissement d'une relation commerciale sur le long terme, la possibilité de préfinancement du fournisseur, le versement

du prix minimum garanti et de la prime de développement.

Ces importateurs sont souvent de grandes entreprises de transformation (des torréfacteurs par exemple), ou des grands distributeurs (GMS).

### Les organisations de commerce équitable importatrices

#### ■ Les organisations de commerce équitable engagées dans l'approche « produit »

*(voir la fiche "Les garanties du commerce équitable")*

Ce sont des organisations de commerce équitable qui n'importent que des produits labellisés équitables. Elles se distinguent

des importateurs de la filière intégrée, car elles choisissent de vendre leurs produits dans tous les circuits de distribution : du

modèle dominant (comme la grande distribution) ou magasins spécialisés dans le commerce équitable ou biologique.

#### ■ Les organisations de commerce équitable engagés dans l'approche « filière »

Elles se sont engagées à elle-même respecter les critères du commerce équitable (voir les fiches Critères et Garanties), et

importent seulement des produits issus d'organisations de commerce équitable au Sud qui respectent aussi ces critères.

Au sein de cette désormais filière intégrée, le partenariat entre les importateurs et les organisations du Sud ne s'arrête

pas à la seule dimension commerciale : c'est un partenariat institutionnel et militant. Les partenaires sont invités pour témoigner de leur travail



### **Solidar'Monde, centrale d'achat du réseau Artisans du Monde : bref historique**

En 1984, les membres de la Fédération Artisans du Monde décident de créer une SARL pour centraliser l'importation des produits alimentaires (notamment le café). Cette décision devait répondre à l'objectif de mutualiser les importations, simplifier les démarches pour les producteurs comme pour les bénévoles des associations françaises Artisans du Monde et se munir de moyens pour augmenter les capacités d'action et de développement. Ainsi naquit FAM'Import (Fédération Artisans du Monde Import). Au début, FAM'import n'importait que le café, qui était acheté à Oxfam Wereldwinkels en Belgique. Rapidement, FAM Import fait torréfier son propre café en France, car le café belge ne correspondait pas aux goûts français. Solidar'Monde se développe ensuite, notamment sous la pression qu'exercent les producteurs d'artisanat sur la Fédération Artisans du Monde pour qu'elle améliore l'efficacité du réseau et le volume des ventes. L'importation d'artisanat, qui était assurée par les associations Artisans du Monde en région, va donc être transférée à FAM'Import en 1988.

Aujourd'hui, FaM'Import est devenue Solidar'Monde. C'est une société d'importation qui emploie une vingtaine de personnes dont les métiers sont variés, conception des gammes de produits, achats, administration des ventes, en passant par la logistique des commandes et la gestion d'une boutique en ligne.

Aujourd'hui, l'entreprise revend la plupart de ses marchandises aux magasins du mouvement Artisans du Monde. En 2005, l'Assemblée Générale vote l'exclusivité de la distribution des produits de marque Artisans du Monde dans des circuits de commercialisation cohérents avec ses valeurs : circuits de l'ESS, de proximité, dans les collectivités. Ceci est un engagement fort en faveur de la construction de la filière intégrée Artisans du Monde, rejetant toute collaboration avec le système économique dominant.



aux adhérents des associations qui distribuent leurs produits, et pour défendre le commerce équitable. Des études d'impact peuvent être menées, et les professionnels des secteurs achats et suivi de la garantie se déplacent aussi dans les pays producteurs. Ponctuellement, des missions de formation ou d'appuis techniques peuvent être organisées par l'importateur auprès de l'organisation de producteurs (stage en design pour des produits se vendant moins, par exemple, etc).

Au niveau européen, plusieurs centrales d'achat de commerce équitable (GEPA en Allemagne, CTM Altromercato en Italie, OXFAM en Belgique et Espagne, CLARO Fairtrade en Suisse, etc.) sont regroupées au sein de l'association EFTA (voir fiche Organisations du CE). Celle-ci regroupe 11 importateurs qui se partagent leurs expériences et leurs connaissances des partenaires producteurs, mutualisent l'importation de produits issus du commerce équitable en se spécialisant sur certains produits, certains pays : Traid Craft (artisanat), CLARO (chocolat), GEPA (café), CTM (produits transformés), et groupent leurs commandes pour en partager les frais d'acheminement.